


Pour compléter un formulaire de virement européen, suivez les instructions ci-dessous.

Les données suivantes sont obligatoires :

- le montant
- l'IBAN du donneur d'ordre (*)
- l'IBAN et le nom du bénéficiaire (*)
- votre signature
- le BIC de la banque du bénéficiaire si l'IBAN du bénéficiaire ne commence pas par « BE » (*)

(*) Voir au verso.

Sur le formulaire de virement, utilisez les cases des numéros de compte IBAN et du BIC en commençant par les cases qui se trouvent le plus à gauche. Pour plus d'information : voir verso.

ORDRE DE VIREMENT	
Signature(s)	
Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case	
Date d'exécution souhaitée dans le futur	Montant EUR CENT
0 1 0 7 1 1 .	1 0 0 , 0 0
Compte donneur d'ordre (IBAN)	B E 5 7 5 3 9 0 0 7 5 4 7 1 3 5
Nom et adresse donneur d'ordre	R O B E R T S C H U M A N T
Compte bénéficiaire (IBAN)	B E 6 8 5 3 9 0 0 7 5 4 7 0 3 4
BIC bénéficiaire	B A N K B E B B
Nom et adresse bénéficiaire	S O C I E T E A B C
Communication	+ + + 1 2 3 / 4 5 6 7 / 8 9 1 0 1 + + +

La communication structurée est généralement pré-imprimée par le bénéficiaire.

IBAN et BIC : ce qu'il faut savoir

L'**IBAN** (International Bank Account Number) est l'identification des comptes belges et des comptes tenus dans tous les autres pays du SEPA. Cette identification a une longueur fixe par pays, avec un maximum de 34 caractères.

En Belgique, l'IBAN a une longueur de **16 caractères** et est structuré comme suit : « BE » suivi de 2 chiffres, eux-mêmes suivis des 12 chiffres du **numéro de compte**.

Par exemple :

au numéro de compte bancaire belge 539 0075470 34
correspond l'IBAN **BE68 5390 0754 7034**

Vous trouvez l'IBAN de votre compte bancaire belge sur vos extraits de compte.

Pour effectuer un virement, en plus de l'IBAN, il faut aussi le **BIC** (Bank Identifier Code) pour identifier la banque dans laquelle le compte du bénéficiaire est tenu. Ce code est unique pour chacune des quelque 6 000 banques européennes.

Le BIC de la banque bénéficiaire est composé de 8 ou 11 caractères.

Par exemple : **BANKBEBB**

Le BIC est obligatoire si l'IBAN du bénéficiaire ne commence pas par « BE ».

**Le virement européen
peut être transmis ou introduit
sur papier ou via
les canaux électroniques.**

Si vous avez des questions

consultez www.sepabelgium.be

ou

contactez votre banque

SEPA
Single Euro Payments Area

Le virement européen

*Le présent dépliant vous explique comment utiliser **le formulaire de virement européen**. Celui-ci vous **permet de faire des virements en euros en faveur de bénéficiaires tant en Belgique que dans les autres pays du SEPA, c'est-à-dire les 27 états membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Suisse.***

Le formulaire européen est le seul accepté par les banques pour exécuter les virements tant nationaux qu'europeens.